

.01 photo

FICHE CANDIDATURE
RESPONSABLE D'ARBITRAGE DE LIGUE
(RAL)
SAISON 2021-2024

Dossier à adresser au **siège** de la
Ligue de Taekwondo Auvergne Rhône Alpes
8 place du traité de Rome 69007 LYON

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 08 Février 2021 (cachet de la poste)

et par mails à : contact.tkdara@gmail.com **ET** liguetkdara@outlook.fr le 08 février 2021 à Minuit

Nom * : _____ Prénom * : _____

Date de Naissance * : _____

Adresse* : _____

Code Postal* : _____ Ville* : _____

Téléphone* : _____ Mobile * : _____

Email * : _____

Grade FFTDA * : _____ Grade Arbitre* : _____

Dernière fonction exercée dans l'arbitrage* : _____

Nom du Club * : _____

N° Affiliation* : _____ Grade * : _____

N° de licence * : _____ N° de passeport * : _____

Motivation* : _____

Prérequis pour acte de candidature:

- Être reconnu pour incarner les valeurs de nos disciplines.
- Avoir son passeport sportif à jour.
- Être licencié(e) dans la région dans laquelle il postule.
- Être titulaire d'au moins le 2^e dan FFTDA (délivré par la CSDGE).
- Être arbitre AN2, au minimum.
- Maîtriser les différentes technologies inhérentes à l'environnement arbitral.
- Qualité managériale avérée.
- Ne pas faire l'objet d'une mesure disciplinaire en cours.
- Joindre une lettre de motivation.

MISSIONS

- Incarne les valeurs de nos disciplines (de par sa fonction, il doit être exemplaire dans son attitude et cela en toute circonstance).
- Est garant de l'application des Directives Techniques Nationales au service de l'intérêt général.
- Anime l'effectif des arbitres de la ligue.
- Assure la formation initiale des arbitres.
- Promeut la fonction arbitrale et recrute des nouveaux arbitres.
- Mobilise et anime les responsables d'arbitrage des départements, le cas échéant.
- Garantit le bon déroulement des compétitions sur le territoire d'un point de vue de l'arbitrage.
- Vérifie au préalable et met en œuvre les environnements informatiques inhérents au bon fonctionnement d'une compétition combat.
- Met en œuvre et coordonne les différents examens d'arbitrage.
- Impulse une démarche en vue de développer une stratégie à destination des jeunes arbitres.
- Réalise et présente un bilan de son activité.
- Confirme auprès de la fédération, que les arbitres de la ligue retenus pour les échéances nationales, ont bien participé en tant qu'arbitre aux compétitions départementales et régionales de la ligue.
- Sur convocation du DTN, il participe au regroupement concerné.
- Réalise et présente un bilan de son activité

Nomination :

- Par le DTN sur proposition du président de ligue.